

POSITION MAIRIE VIS-A-VIS DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

3.2 Analyse des observations

3.2.1. Observations verbales

3.2.1.1. Permanence du 15 janvier 2013 à Launac

Observation P01 : Mme et M. Diaz, 19, rue Bayard Toulouse

Nous sommes propriétaires d'une parcelle d'un hectare environ, située au Nord du lac. La municipalité qui est intéressée par notre terrain nous a proposé un échange avec une de leur propriété située au lieu dit « La Garenne » n° 211. Nous souhaiterions que cet accord de principe soit quantifié et fasse l'objet d'un acte authentique avant la fin de l'enquête.

Position Mairie :

Observation P02 : M. Olivier CROT Route de Saint Paul 31330 LAUNAC

Je suis propriétaire de la parcelle n°689 au lieu dit « Vignasse » sur laquelle est construite ma maison ; j'avais prévu de faire une extension pour loger mes parents afin de leur éviter la maison de retraite. Aujourd'hui je constate que le projet de PLU coupe en deux ma propriété, classant la moitié de celle ci en zone A, inconstructible, rendant de ce fait mon projet au bénéfice de loger mes parents à proximité de mon habitation impossible.

Je suis aussi propriétaire de la parcelle n° 256, je propose que la constructibilité qui me serait retirée soit reportée sur cette parcelle.

Position Mairie :

Observation P03 : M. Alain MAURE, route de Larra LAUNAC

Je souhaiterais que mon terrain cadastré n° 750 et 751 (ex 74) soit constructible ; en effet des permis de construire ont été délivrés en 2010 (2 logements n° 31 281 08 W 024) et 2011 (1 logement n° 31 281 W 017), ces maisons sont mitoyennes avec mon terrain et ne figurent pas sur le plan du PLU

Position Mairie :

Observation P04 : M. et Mme Michel CHAPOTON, 4, rue Camoin 04DIGNES

M. Philippe CHAPOTON, 15, rue du Béarn LEGUEVIN

Mme Bénédicte ROUANET, 195, avenue des Eyquens MERIGNAC

Nos parcelles n°244 et 894 sont classées en zone NI pour créer un accès direct au lac, or cet accès existait par les parcelles n° 503 et 504 propriétés de la commune qui les a cédées à des particuliers il y a quelques décennies (1986 et 1994).

Nous préparons un dire que nous vous adresserons par courrier.

Position Mairie :

Observation P05 : Mme BALOCCHI, Route de Saint Cézert LAUNAC
Vient se renseigner sur l'ouverture à la construction de son terrain n°531 classé en zone 2AU.

Position Mairie :

Observation P06 : M. BOUFFARD, Galembroun LAUNAC
La philosophie du PLU, tant dans sa forme (projet de maison de retraite trop distant du centre et dangereux d'accès), que dans le fond (zone A appartenant à des élus, transformée en zone 2AU, voté en conseil municipal en présence des élus concernés) n'est pas conforme à la réglementation.

Je demande donc l'annulation du projet de PLU, et une nouvelle réflexion plus populaire.

Position Mairie :

Observation P07: M. LESUEURE, la Penele LAUNAC
Compte tenu de la mitoyenneté des zones Uc et Ub de Larra, je souhaiterais que mes parcelles n° 245 à 247 soient classées en zone constructibles.

Position Mairie :

Observation P08: Mme DELATTRE directrice école privée Fourio LAUNAC
L'emplacement réservé n°10 pour « aménagement d'une partie piétonne », obère la possibilité d'extension de l'école et la création d'un préau demandé par l'inspection d'académie.

Position Mairie :

Observation P09: M. Fontaine, LAUNAC
Ma parcelle n°241 frappée par l'emplacement réservé n°10 perd la moitié de ses capacités de constructibilité. Je ne comprends pas pourquoi une bande de 8 à 10 m autour de la ligne d'eau du lac ne serait pas suffisante..

Position Mairie :

Observation P10: M.Espinasse, l'Emmelle, LAUNAC
Je souhaiterais que mon terrain n°652 soit constructible.

Position Mairie :

3.2.1.2. Permanence du 21 janvier à Galembroun

Observation P11: Mme et M. LEVEBVRE, hameau de Montaut
09160BETCHAT

Nous souhaiterions que notre terrain au lieu dit « La Penele » n°552 soit constructible, sur sa partie haute.

Nous ne comprenons pas que certaines maisons ne figurent pas sur le plan.

Notre voisin, propriétaire de constructions type « bungalow », nous empêche de récolter du foin sur notre parcelle, dont nous avons besoin pour nos chevaux, au prétexte qu'il craint un incendie, cela est cocasse pour une construction qui administrativement n'existe pas !

Position Mairie :

Observation P12: M. DUGLEUX Jean-Michel GALEMBRUN

Je souhaiterais que mes parcelles au lieu dit « Moneguil » n° 392 et 584 soient rattachées à la zone UCa voisine du fait de la gêne occasionnée aux riverains lors de leur exploitation agricole ; idem pour la parcelle n°770.

Position Mairie :

Observation P13: M. MAMPRIN Sébastien, 31530 MENVILLE

Je ne comprends pas pourquoi mes parcelles n°496 et 516, qui se situent en continuité du lotissement au Sud du village, ne sont pas en zone 2AU.

Position Mairie :

Observation P14: M. COUREAU Pierre, 31LE BURGAUD

Je souhaiterais que la partie Nord-Ouest de ma parcelle n°611 lieu dit « Moneguil », soit intégrée à la zone UCa voisine jusqu'à l'alignement de la perpendiculaire à la route avec le point Sud-Est de la dite zone.

Lors des échanges amiables j'avais favorisé l'accès à la route des parcelles de M. Dargassien, les rendant ainsi constructibles, celui-ci en tant que conseiller municipal, m'avait promis ce que je demande officiellement aujourd'hui.

Position Mairie :

Observation P15: Mmes BOTOLUSSI Viviane et GRAVES Huguette, 82 GRISOLLES

Notre mère est propriétaire des parcelles n°309 et 310, nous pensons que ses terrains pourraient faire la jonction entre Galembrun et les constructions de « Moneguil ».

Position Mairie :

3.2.1.3. Permanence du 26 janvier 2013 à Launac

Observation P16: M. DELILE Roger 31 GRENADE

Je suis propriétaire de diverses parcelles n° 335 et 338 classées UCa, n° 334 et 589 classées 2AU. Je souhaite pouvoir construire une maison le plus rapidement possible.

Position Mairie :

Observation P17: Mme et M. BEGUE Denis 31 LAUNAC

Nous sommes propriétaires d'un bâtiment construit sur la parcelle n° 688 au lieu dit « Caminolos » en zone A. Nous souhaiterions que ce bâtiment puisse changer de destination.

Position Mairie :

Observation P18: Mme et M. DU MESNIL ADELEE Hugues 31 LAUNAC
Sont venus se renseigner sur les contraintes du PLU à l'égard de leur propriété au lieu dit « Vignasse » parcelle n° 728.

Observation P19: M.DROMARD Francis 31 THIL

Je suis propriétaire au lieu dit « St Etienne » des parcelles n°242 et 243 pour lesquelles j'ai demandé un CU qui m'a été refusé en 2010, alors que sur la parcelle attenante une maison était en construction. Ma demande était motivée afin de construire une maison pour mon fils.

Position Mairie :

Observation P20: Mme et M. FOLTRAN Albert 31 LAUNAC

Je suis propriétaire au lieu dit « La Haute Bazillonne » de la parcelle n°532, desservie par l'eau, l'électricité et le téléphone. J'aurais souhaité pouvoir la vendre en terrain à construire.

Position Mairie :

Observation P21: Mme et M. ZUCHETTO Dominique 31 LAUNAC

Nous sommes propriétaires au lieu dit « Monfaucon » d'un ensemble de parcelles, notre habitation étant sur la parcelle n° 142, nous aurions souhaité, de part et d'autre de notre habitation, pouvoir construire 2 maisons pour loger nos filles.

Position Mairie :

Observation P22: Mme et M. ROCHE 31 LAUNAC

L'aménagement d'un parking prévu à l'emplacement de l'ancienne tonnellerie constituerait une dégradation du patrimoine.

Position Mairie :

Observation P23: Mme et M. LOVATTO Alain 12, rue Castelbajac 31 Grenade
Mme et M. LOVATTO Henri 2, rue de la Ferme 31 Saint Orens

Nous sommes propriétaires de l'ancienne tonnellerie parcelle 108 et plus, d'une surface de 7350 m² classées en UBa. Nous souhaiterions en façade de rue pouvoir avoir un bâtiment R+2, comme la Mairie.

Position Mairie :

Observation P24: Mme SIMACOURBE 31 LAUNAC

Je suis propriétaire au lieu dit « Saint Etienne » des parcelles 237 et 238 d'une superficie de 50.20 ares, situées en zone A ; elles sont entretenues par un agriculteur, je souhaiterai les vendre.

Position Mairie :

Observation P25: Mme et M. SOULIER 12500 St COME

Nous nous étonnons de voir les zones constructibles concentrées sur Launac au détriment de Galembrun. Nous souhaiterions que le PLU soit revu afin d'éviter

que Galembroun ne meure à terme ; en effet des terrains proches du centre village et accessibles de la route de Pelleport pourraient être constructibles.

Position Mairie :

Observation P26: Mme VIENNE 31 PELLEPORT

Mon père qui vient de décéder était propriétaire de la parcelle 757 à « Moneguil » côté Galembroun. Cette parcelle de 3550 m² a déjà fait l'objet d'un détachement de 1000 m², les 2550 m² restants sont-ils divisibles ?

Position Mairie :

Observation P27: M. De MATA Didier 31 LAUNAC

Mon habitation est sur les parcelles n° 708 et 795, sur la parcelle voisine n°2 ?? le lotissement n'apparaît pas ; sur les parcelles n° 640, 838, 808 n'apparaissent pas les maisons individuelles.

Remarque CE : Cela confirme ce que le commissaire enquêteur a écrit concernant l'utilisation par le bureau d'études d'un fond de plan ancien, sans contrôle !

Position Mairie :

3.2.1.4. Permanence du 06 février 2013 à Launac

Observation P28: Mme Marie-Claire ANNE 31 Launac

Remet un courrier daté du 05 février 2013

(Voir Annexe C3)

Position Mairie :

Observation P29: Mme Lydia DE MATTA 31 Launac

Remet un courrier non daté.

(Voir Annexe C4)

Position Mairie :

Observation P30: Mme Marie-Claire MICHELIS 31 Launac

Je suis propriétaire des parcelles n° 726, 316, 776, et 782 au lieu dit « Maestre Arnaud » qui jouxtent la zone UC et 2AU, je souhaite que mes terrains deviennent constructibles.

Position Mairie :

Observation P31: Mme et M. ANCE 31 Launac

Nous sommes propriétaires du lot 446, 9, place du Bélier. Nous souhaiterions céder une partie du terrain à notre fille pour qu'elle puisse y construire sa maison.

Position Mairie :

Observation P32: Mme et M. Paul BIGARD 31 Launac

Nous sommes propriétaires des parcelles n°303 et 304, nous refusons que la voie piétonne prévue à l'orientation d'aménagement et de programmation traverse notre propriété.

Position Mairie :

Observation P33: Mme DEPRIL 31 Launac

Remet un courrier daté du 06 février 2013.

(Voir Annexe C5)

Position Mairie :

Observation P34: Mme DARMON route de Galembrun 31 Launac

J'habite au lieu dit « Moneguil », compte tenu de tout ce que l'on entend, je suis venue me renseigner sur ce projet de PLU.

Position Mairie :

Observation P35: Mme et M. Patrice ROSE 31 Le Burgaud

Nous sommes propriétaires de la parcelle n°218 entre les routes de Toulouse et Larra, située en zone A. Nous aurions souhaité qu'elle soit constructible, ce qui aurait permis de faire la continuité entre le village et « Vignasse ».

(Voir Annexe C6)

Position Mairie :

Observation P36: Mme LACRAMBE-BARRUE 31 Grenade

Nous sommes propriétaires de la parcelle n°307, nous ne comprenons pas le découpage de celle-ci en 2 zones : UC et 2AU, nous souhaiterions que la totalité soit en UC.

Position Mairie :

Observation P37: Mme BARRON 31 Launac

Ma maison est construite sur la parcelle n° 429, ma propriété est coupée en 3 zones : UC pour la maison, partie 2AU et enfin A. Je ne comprends pas ce découpage.

Position Mairie :

Observation P38: Mme et M. SILVAND Galembrun 31 Launac

Que représente la ligne rouge sur la parcelle 107 ?

Position Mairie :

Observation P39: M. André BARUTEL 31 Launac

Le lac est à vocation agricole, en tant que Président de l'ASA Launac Larra, je souhaite que tout projet, notamment à vocation loisirs, fasse l'objet d'une demande préalable auprès de l'ASA.

Position Mairie :

3.2.2. Observations registre

Observation R01 : du 14 janvier 2013 M. BOUFFARD

La consultation des informations du PLU demande du temps. Il y a qu'un exemplaire que je consulte en ce moment, une personne patiente... ce n'est pas normal, les documents devraient être mis sur le site de la mairie par soucis de respecter la lecture des citoyens. Je reviendrai donc plus tard pour consultation.

(Voir Annexe C12)

Position Mairie :

Observation R02 : du 15 janvier 2013 M. CROT

Ce dire confirme ce que le pétitionnaire a dit au CE le 15 janvier 2013 (voir observation P02 ci-dessus) ; il lui a aussi remis une copie de ce même courrier.

(Voir Annexe C1)

Position Mairie :

Observation R03 : du 15 janvier 2013 Consorts CHAPOTON

Les consorts CHAPOTON ont été reçus le 15 janvier 2013, voir ci-dessus observation P04.

Ce premier dire des consorts a été confirmé par courrier.

(Voir Annexe C2)

Position Mairie :

Observation R04 : du 31 janvier 2013 Mme Anne ANDRIEU Launac

Ce pétitionnaire propose que le secteur UBa, l'article UB6-2 soit complété ainsi : « Toute construction doit s'implanter à une distance de la voie publique variant de la limite d'emprise à 6m *et ne pouvant excéder une bande de profondeur maximale de 17m à partir de la voie publique* ».

Position Mairie :

Observation R05: du 04 février 2013 Consorts CHAPOTON

Ces pétitionnaires ont été reçus le 15 janvier (P04).

Ce second dire est intégralement repris dans le courrier en annexe.

(Voir Annexe C2)

Position Mairie :

Observation R06 : Mlle Véronique VILLEMUR et M. Fabien LAURENS 50, rue des Pins 31700 Beauzelle

Rectificatif du courrier recommandé avec AR n° 1A072 305 46872 du 31/01/2013. Dans le courrier cité ci-dessus dont l'objet est de manifester par rapport à l'enquête publique en cours concernant le PLU de Launac. En effet, le projet actuel menace l'école Fourio car il traverse la parcelle n° F634 où se trouve la cour de l'école menacée par le projet actuel. Merci de bien vouloir prendre en compte ce rectificatif.

Ces pétitionnaires ont aussi adressé un courrier daté du 30 janvier 2013.

(Voir annexe C7)

Position Mairie :

Observation R07 : M. GRASSET

Je me permets de signaler mon désaccord en ce qui concerne ce plan secteur Sud-Ouest. Il suffit d'observer, il y a 2 voies déjà existantes, je ne vois pas l'utilité de créer cette voie supplémentaire alors qu'il est possible d'élargir ou de remettre en état les voiries existantes avec un moindre coût.

(Voir Annexe C8)

Position Mairie :

Observation R08 : M. LABLANGINE

Je conteste le PLU secteur Sud-Ouest, je ne vois pas l'utilité de 3 voies alors que l'on peut aménager les 2 voies existantes.

Position Mairie :

3.2.3. Observations reçues par courrier

Observation C01 : Courrier M. CROT du 15 janvier 2013

(Voir Annexe C1)

Remarque CE : M. CROT a été reçu le 15 janvier 2013.

Position Mairie :

Observation C02 : Dires Consorts CHAPPOTON des 15 janvier et 04 février 2013.

(Voir Annexe C2)

Remarque CE : Deux dires ont été consignés par le pétitionnaire dans le registre.

Position Mairie :

Observation C03 : Courrier Mme Marie-Claire ANNE du 05 février 2013.

(Voir Annexe C3)

Remarque CE : Ce pétitionnaire a été reçu le 06 février 2013.

Position Mairie :

Observation C04 : Courrier Mme Lydia DE MATTA du ? (non daté).

(Voir Annexe C4)

Remarque CE : Cette pétitionnaire a été reçue 06 février 2013.

Position Mairie :

Observation C05 : Courrier Mme Caroline DEPRIL du 06 février 2013.

(Voir Annexe C5)

Remarque CE : Cette pétitionnaire a été reçue 06 février 2013.

Position Mairie :

Observation C06: Courrier Mme M. ROSE du 25 janvier 2013.

(Voir Annexe C6)

Remarque CE : Ces pétitionnaires ont été reçus 06 février 2013.

Position Mairie :

Observation C07: Courrier Mme VILLEMUR du 30 janvier 2013.

(Voir Annexe C7)

Remarque CE : Ces pétitionnaires ont écrit une observation sur le registre.

Position Mairie :

Observation C08: Courrier M. GRASSET du 04 février 2013.

(Voir Annexe C8)

Remarque CE : Ce pétitionnaire a écrit une observation sur le registre.

Position Mairie :

Observation C09: Courrier Mme M. LEFEBVRE du 23 janvier 2013.

(Voir Annexe C9)

Remarque CE : Ces pétitionnaires ont été reçus 21 janvier 2013.

Position Mairie :

Observation C10: Courrier Mme MALATERRE du 30 janvier 2013.

(Voir Annexe C10)

Position Mairie :

Observation C11: Courrier de la SCI BERKA du 06 février 2013.

(Voir Annexe C11)

Position Mairie :

Observation C12: Courrier de M. BOUFFARD du 05 février 2013.

(Voir Annexe C12)

Position Mairie :